



Les voix d'ETSO



LA CGT ETSO, LA VOIX POUR SE FAIRE ENTENDRE

COMPTE-RENDU

DU CSE HYDRO SUD-OUEST DU 13 AVRIL 2023

Contexte :

Cela fait plusieurs réunions que nous signalons vainement des chaises cassées dans la salle de réunion. Enfin ces chaises, dangereuses ont été retirés, mais non remplacées.

Par chance, la séance de ce jour s'est ouverte à effectif réduit. Car si tous les élus avaient siégé, nous aurions manqué de chaises.

A quand « les chaises musicales » ?
Des délégations tournantes ?

Communication du Président :

Le Président a abordé 3 sujets de santé/sécurité.

- Le travail engagé sur une IPS concernant la diminution des transmissions de maladies saisonnières, en remplacement de l'ITS COVID encore en vigueur. La CSSCT sera prochainement sollicitée sur ce sujet.
- Un AT dont a été victime un salarié de Luchon à la suite de l'ouverture d'une fenêtre qui s'est brisée.
- L'arrêt provisoire sur avarie des chutes de Gèdre et de l'Hospitalet.
-

Communication du Secrétaire :

En réaction au dernier propos de Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire rappelle qu'en l'absence de maintenance plus massive, les avaries s'enchaînent.

Communication du RS de la CGT :

Le RS de la CGT a soulevé plusieurs événements marquants observés dans les équipes.

1. **Habilitations / Délégations**

A l'occasion du renouvellement des habilitations, la Direction d'un GEH a décidé de déléguer son pouvoir de signature au Responsable d'un GU.

Le système délégataire a-t-il été modifié ? Si oui, par qui ? Et dans quelle instance ? Ou s'agit-il d'une interprétation ?

La lecture des textes de référence nous indique l'impossibilité d'une telle pratique.

2. **Travaux des Bureaux de Golfech**

Sans être des professionnels du bâtiment, des malfaçons apparentes inquiètent les agents de l'équipe, ainsi que les représentants du personnel de la CGT.

En plus de ces suspicions de malfaçons, et des interrogations sur la qualité des travaux, il est même avéré que les plans fournis aux entrepreneurs ne sont pas les mêmes que ceux qui ont été examinés par la CSSCT.

C'est dommage, la réalisation de nouveaux bureaux aurait pu être fédérateur pour l'équipe, or, le ressenti actuel est strictement inverse.



Les voix d'ETSO



LA CGT ETSO, LA VOIX POUR SE FAIRE ENTENDRE

COMPTE-RENDU

DU CSE HYDRO SUD-OUEST DU 13 AVRIL 2023

3. Conseils d'Atelier

A notre connaissance, 2 conseils d'atelier sont en cours sur l'Unité. Dont un qui concerne l'équipe d'Axat. Rappelons que le 15/11/22, la Direction du GMH a présenté un dossier en CSE, portant sur « l'adaptation des périmètres d'intervention de l'EIM VAO – Antenne d'Axat – EIM Aston ».

Projet sur lequel la CGT avait alerté sur l'impact pour cette équipe, de la suppression d'un emploi et notamment au regard de la pérennité du site d'Axat.

La Direction justifiait alors la suppression d'un emploi par une charge de travail sur l'Aude faible. Elle même due à un programme de maintenance minimaliste demandé par l'EPH sur les aménagements PAH du secteur.

Et lorsque l'exploitant réclame de la maintenance, le GMH ne peut y répondre favorablement, faute de ressources. Schizophrène non ?

Mais où est la vérité ? Que doit-on faire pour avoir des réponses ?

Pour les conseils d'atelier, la CGT rappelle à l'employeur ses obligations en la matière : les conseils d'atelier doivent être présentés aux représentants du personnel en CSE.

4. Communication RH sur les Arrêts Maladie : dans le « SO Hydro n°7 » du 6 Avril dernier, une

information erronée concernant la procédure de traitement des arrêts maladie s'est glissée dans l'article Véol. En effet, il est écrit dans l'encadré « obligations à respecter » :

« Pendant la durée de mon arrêt de travail, mon employeur peut venir à mon domicile pour vérifier le respect des conditions d'exercice de mon arrêt à travers un contrôle administratif (art. R323-11-1 du code de la sécurité sociale) ».

Alors, non. N'en déplaise à certain, l'employeur n'a pas le droit de se présenter et de pénétrer au domicile d'un salarié en arrêt de travail. Le contrat de travail est suspendu.

Les contrôles éventuels, liés à l'arrêt lui-même ne peuvent être exercés que par du personnel de santé ou les services de sécurité sociale idoines.

La CGT réclame que cette phrase, interprétable au détriment des agents, soit reformulée.

Enfin, une élue CGT interpelle le DRH sur une question, en apparence, simple à laquelle elle n'a toujours pas de réponse depuis plus d'un mois. A savoir, quelle est la procédure pour un retraité pour récupérer un bulletin de paie ? Sachant que ce bulletin de paie date de 1984 ? La question peut surprendre... voire interpeller sur le degré d'urgence. Aucune déception donc de constater qu'à nouveau, le DRH est dans l'incapacité de nous éclairer dans un délai raisonnable.



Les voix d'ETSO



LA CGT ETSO, LA VOIX POUR SE FAIRE ENTENDRE

COMPTE-RENDU

DU CSE HYDRO SUD-OUEST DU 13 AVRIL 2023

Réponses du Président du CSE :

Concernant le **système délégataire** à la signature des habilitations, le **Président a confirmé qu'il n'a pas changé. Sans risque d'interprétation possible.**

M. le Président rappelle également que l'édition des fiches d'autorisations / habilitations est une ligne de défense dans la SST.
Nous en prenons bonne note.

Au sujet des travaux des bureaux de Golfech, le **Président se charge d'examiner les problématiques que nous avons soulevées.**

Enfin, le Président s'engage à informer le CSE des conseils d'atelier.
Pour Axat, il réaffirme sa volonté de conserver l'implantation du site.

A l'issue de ces échanges, les élus CGT ont quitté la séance, s'inscrivant dans l'appel Interprofessionnel et Intersyndical de notre Fédération dans le cadre de notre lutte contre la Réforme des Retraites.